



FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION
OF THE UNITED NATIONS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS
PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION

ESC: CSP/75/3

février 1975

F

CONSULTATION D'EXPERTS SUR LES POLITIQUES DE
STOCKAGE DES CEREALES DANS LE CONTEXTE DE LA
SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

Rome, 24 - 28 février 1975

CRITERES A UTILISER POUR DETERMINER LE VOLUME ET LA MISE A CONTRIBUTION
DES DIFFERENTS STOCKS NATIONAUX D'URGENCE DESTINES A DES OPERATIONS DE
SECOURS LOCALES ET/OU INTERNATIONALES, Y COMPRIS LES POSSIBILITES DE
ISOLER CES STOCKS DES MARCHES COMMERCIAUX

par

K.F. Svärðström,
Suède

RESUME

Suivant les suggestions du secrétariat, le document doit se fonder sur l'expérience du pays intéressé et analyser le problème essentiellement du point de vue d'un grand pays exportateur de céréales, car un deuxième document serait présenté sur le même sujet par un expert d'un pays importateur.

Sous la rubrique "isolement des stocks", le document analyse le rôle du stockage des céréales dans le cas d'une économie développée sur le plan commercial. Dans une telle économie, les stocks de roulement, les stocks de campagne ainsi que les stocks de report d'une année sur l'autre se traitent aux conditions du commerce entre négociants privés. En Suède, ces derniers sont représentés en grande partie par les coopératives d'agriculteurs dont les intérêts sont coordonnés dans le cadre de la politique agricole, qui vise également à réglementer le marché intérieur et à stabiliser les prix. Des stocks supplémentaires de caractère non commercial destinés à faire face aux urgences nationales sont prévus dans le cadre de ce système. Pour le reste, les exportations (et les importations) sont libres et ont une incidence plus ou moins directe sur les revenus agricoles.

On suggère que les stocks destinés à l'assistance internationale (stocks excédentaires), comme les stocks d'urgence nationaux, soient intégrés dans le système commercial existant dont il serait un prolongement. Le coût (et le volume) de ces stocks est une question d'ordre budgétaire. Quelques dépenses mineures doivent également être réglées au sujet des négociations aux prix ordinaires entre l'Etat et les organisations d'agriculteurs.

En ce qui concerne la deuxième partie du document "critères à utiliser pour déterminer le volume et la mise à contribution", trois types de stocks excédentaires sont analysés: les stocks d'urgence, les stocks destinés à contribuer au développement et les stocks régulateurs internationaux. Les deux premiers ne sont pas des stocks au sens commercial du terme. Ils représentent des quantités de produits ou une somme d'argent affectées à l'aide. En outre, le financement n'a aucun rapport direct avec la variation des prix entre les époques d'abondance et les époques de pénurie. Il n'en reste pas moins que cette variation des prix sur le marché mondial, (non compris le marché intérieur) et à échéance plus lointaine a une incidence sur le financement des stocks régulateurs.

Le document analyse dans une certaine mesure la façon dont les stocks d'urgence et de développement pourraient être débloqués par décision d'un organe intergouvernemental ou par action unilatérale des pays donateurs. La nécessité d'une coordination est soulignée notamment en ce qui concerne l'assistance en cas d'urgence. L'examen relatif aux stocks régulateurs est très bref faute d'une expérience suffisante. Cependant, certaines opinions sont avancées en vue d'une discussion plus spécialisée et plus complète.